

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 25 novembre 2021

**Le dispositif sanitaire de Strasbourg Capitale de Noël
conforme aux annonces d'Olivier Véran**

A la suite des annonces d'Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, la Ville de Strasbourg et la Préfecture du Bas-Rhin rappellent la conformité du dispositif sanitaire déployé pour le Marché de Noël de Strasbourg.

Conçu en lien étroit avec les services de l'État et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, un dispositif strict sera mis en place dès ce vendredi 26 novembre :

- le port du masque sera obligatoire en extérieur dans l'ensemble de la Grande Île pendant le marché de Noël comme le précise l'arrêté préfectoral du 15 novembre dernier ;
- la consommation de boissons et de nourriture ne sera autorisée que dans les zones de restauration dédiées soumises à la présentation du pass sanitaire (800 places en simultané) ;
- la désinfection des mains au gel hydro-alcoolique sera obligatoire avant de toucher les objets sur les stands ;
- le respect des gestes barrières (distanciation, lavage des mains, tousser ou éternuer dans son coude) sera rappelé systématiquement.

La police municipale et nationale procéderont régulièrement à des contrôles et verbaliseront systématiquement en cas de non-respect de ces règles.

Pour rappel le non-respect du port du masque est passible d'une amende de 135 euros.

Un point hebdomadaire entre la Ville de Strasbourg, la Préfecture et l'ARS se tiendra durant toute la durée de *Strasbourg Capitale de Noël* pour évaluer et faire évoluer ce dispositif, en fonction de la situation sanitaire.

Retrouvez le détail du dispositif sanitaire sur noel.strasbourg.eu/mesures-sanitaires